

Tolérance civile. . . . C'est par-là qu'on ouvre la porte au libertinage, & que l'on fraie le chemin à l'indifférence des religions. M^r. Bossuet, qui rapporte ces paroles de Jurieux, ajoute : “ La tolérance civile est nécessaire-
 „ ment liée à la tolérance ecclésiastique , il
 „ ne faut pas regarder ces deux sortes de to-
 „ lérance , comme opposées l'une à l'autre ,
 „ mais la dernière comme un prétexte dont
 „ l'autre se couvre ,„

Hist. des
 Variat. t. 4.
 p. 168.

A la fin de la *Lettre* on voit un autre passage de Bossuet, également digne d'être bien médité par les amis de l'ordre politique.

“ Cette soumission ne dura qu'autant que les
 „ Rois furent en état de les contenir. Sous
 „ les forts regnes de François I, & de Hen-
 „ ri II, ils furent à la vérité fort soumis. . . .
 „ Le regne aussi foible que court de Fran-
 „ çois II, leur donna de l'audace ; mais du-
 „ rant la minorité de Charles IX , sous la
 „ régence d'une Reine dont toute la politi-
 „ que n'alloit qu'à se maintenir par de dange-
 „ reux ménagemens, la révolte parut toute
 „ entière, & l'embrasement fut universel par
 „ toute la France ,„

Hist. des
 Variat. *ibid.*

On peut voir différentes réflexions sur cette matière dans les Journaux du 1. Septembre 1776, page II, — 1. Octobre 1778, page 162, & autres cités là-même. — J'ajouterai une comparaison que je viens de lire dans un ouvrage moderne, qui m'a paru aussi juste qu'ingénieuse. “ Toute secte qui est foible réclame la tolérance, & devient intolérante quand elle a pris le dessus. C'est la